

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
079-217900240-20230502-20230503-DE
Date de télétransmission : 05/05/2023
Date de réception préfecture : 05/05/2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le 2 mai à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 20 avril 2023,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 19
Présents : 13
Votants : 16
(dont 3 mandats)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,
Anne-Claire AUGEREAU, François GUILLOT,
Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU, Manuella REAUTE et
Stéphanie WANLIN GUERINEAU
Absents excusés : Catherine PINEAU qui a donné mandat à Éric CUSEY
Christelle GIRAUD qui a donné mandat à Sylvie MOREAU
Florent TRUQUIN qui a donné mandat à Anne-Claire AUGEREAU
Thibault BONNANFANT

Absents : Éric MILLET et Cécile THOMAS,
Secrétaire : Éric CUSEY

Affiché le 5 mai 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS VERT POUR LE BROEUR
(délibération n° 2023-05-03)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Vu la décision d'acquérir un broyeur à branches pour un coût de
20 217,25 € HT,

Considérant l'économie circulaire qui sera réalisée pour alimenter la
nouvelle chaudière,
Considérant que la commune peut solliciter l'aide du fonds vert au titre
de la démarche paysagère pour mener des actions de préservation de la
biodiversité pour l'acquisition du broyeur,

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de solliciter le fonds
vert au titre de la démarche paysagère pour mener des actions de
préservation de la biodiversité pour l'achat d'un broyeur et autorise
Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur
Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant
ce dossier, notamment la demande de subvention.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX



Le secrétaire de séance,
Éric CUSEY

